|  |  |
| --- | --- |
| **Délégation Départementale de Seine-et-Marne**  **Département Santé Environnement** | |
| Affaire suivie par : Guillaume OLIVIER  Courriel : [ars-dd77-se-eau@ars.sante.fr](mailto:ars-dd77-se-eau@ars.sante.fr)  Téléphone: 01 78 48 23 25 | Sous-préfecture de Torcy  Bureau de la réglementation et de la coordination territoriale  7 rue Gérard Philippe  TORCY  77204 MARNE-LA-VALLEE CEDEX 1  *A l’attention de Madame Laurence LEFEBVRE,*  Lieusaint, le |
| PJ : néant  Réf. : 23/SE/GO/N°  Objet : Demande d’avis pour la pratique d’une activité de baignade « La plage de Meaux » à Meaux. |

Madame,

Par courrier en date du 25 mai 2023, vous avez sollicité l’Agence régionale de santé Ile-de-France pour connaître son avis sur le dossier de demande d’autorisation de baignade sur la plage de Meaux, tous les jours du 8 juillet au 27 août 2023, de 11h00 à 20h00. Cette demande est faite par la commune de Meaux.

Je vous informe que la baignade de la plage de Meaux est une zone de baignade contrôlée, chaque saison balnéaire, par l’Agence régionale de santé Ile-de-France depuis son ouverture. Des prélèvements et analyses sont effectués pendant les périodes d’ouverture en vue d’évaluer la qualité de l’eau sur le plan bactériologique, par le suivi de deux germes témoins de contamination fécale : les entérocoques et les *Escherichia Coli*.

Depuis 2013, à l’issue de chaque saison, un classement de la qualité de l’eau de la baignade est réalisé. Ce classement tient compte des prélèvements effectués sur les 4 dernières années. Suite à 5 classements « insuffisant » consécutifs entre 2017 et 2021, une fermeture de la baignade pour raisons sanitaires a dû être prononcée au moins pour l’année 2022. Le contrôle sanitaire a néanmoins été maintenu et des travaux ont été engagés par la personne responsable de l’eau de baignade afin d’améliorer la qualité de l’eau de baignade. Un classement national « bon » a été établi à l’issue de la saison 2022, permettant la réouverture de la baignade pour la saison 2023.

Conformément à la règlementation, il a été demandé à la personne responsable de l’eau de baignade de réviser le profil de la baignade de la plage de Meaux avant sa réouverture. Profil qui permet entre-autres de définir des mesures de prévention et de gestion. Ce document a été transmis dans les délais requis.

Suite au recensement que mes services ont organisé cette année, la commune de Meaux m’a informé des dates d’ouverture et de fermeture de la baignade au public, ainsi que des mesures de gestion et d’auto-surveillance envisagées. Les dates déclarées correspondent à celles renseignées dans la demande d’avis. Suite à ces éléments, mes services ont planifié le contrôle sanitaire pour la saison 2023.

Je vous prie d’agréer, Madame, mes salutations distinguées.

P/la Directrice générale de l’ARS Ile-de-France,

P/la Directrice de la délégation départementale de Seine-et-Marne,